

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 26 MAI 2023

<b>DELIBERATION N°CP2023- 05/2/7 DOSSIER N°5767</b>	<b>PLEINE NATURE, PLEINE SANTE - RÉHABILITATION DU BÂTI DE CARACTÈRE DE L'ETANG DES LANDES - DEMANDE DSID 2023</b>
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Hélène PILAT à Jérémie SAUTY  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Guy MARSALEIX à Bertrand LABAR  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : PLEINE NATURE, PLEINE SANTE - Réhabilitation du bâti de  
caractère de l'Etang des Landes - Demande DSID 2023**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
Vu la délibération n° CP2019-07/6/45 de la Commission Permanente du 12 juillet 2019 approuvant les modalités de mise en œuvre du « Chantier démonstrateur »,  
Vu la délibération n° CP2023-02/2/10, autorisant la Présidente à signer la demande de permis de construire nécessaire à la réhabilitation de bâtiments sur le site de la Réserve Nationale Naturelle de l'étang des landes.*

VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-05/2/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver le projet de réhabilitation du bâti de caractère du site de l'Étang des Landes afin de poursuivre la mise en œuvre du projet Pleine Nature, Pleine Santé,
- de valider le plan de financement présenté,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à solliciter une subvention au titre de la DSID (État) 2023, à hauteur de 689 372 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**